



Soutenir la pratique de la greffe rénale au Québec : pourquoi et comment

Résumé

En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de cas de diabète, l'insuffisance rénale gagne du terrain au Québec. La forme la plus sévère, l'insuffisance rénale terminale (IRT), oblige les personnes qui en sont atteintes à recourir à un traitement de dialyse ou à une greffe de rein. Il existe pourtant des différences majeures entre ces deux types de traitements, tant du point de vue du patient que du point de vue de la santé publique. La Fondation canadienne du rein – division du Québec a produit un mémoire pour démontrer les avantages que présente la greffe rénale comparativement à la dialyse.

La greffe rénale est optimale à tous points de vue :

- Celui du greffé dont l'espérance de vie et la qualité de vie s'améliorent considérablement, et qui peut reprendre ses activités de la vie quotidienne, voire réintégrer le marché du travail;
- Celui du réseau public de santé qui voit ses coûts de traitement de l'IRT baisser de façon notable;
- Celui du personnel médical qui peut faire profiter l'ensemble de la société de son expertise de haut niveau et améliorer les techniques de transplantation par une activité soutenue;
- Celui de notre économie, en permettant le retour sur le marché du travail d'un travailleur ou d'un entrepreneur;
- Celui des gouvernements qui enregistrent des gains de recettes fiscales et des réductions de dépenses en santé, se donnant ainsi une plus grande marge de manœuvre budgétaire¹.

Et pourtant, à cause d'une pénurie de reins, 988 Québécois aux prises avec une IRT étaient en attente d'une greffe en 2011. Cette période d'attente, parfois très longue, risque pourtant d'entraîner de très graves conséquences pour ces personnes.

.../2

¹ RABEAU, Yves PhD. *Étude sur l'économie de l'insuffisance rénale*, Montréal, 2012.

Forte de l'appui de de la Société québécoise de transplantation, de la Société québécoise de néphrologie, de l'Association Générale des Insuffisants rénaux (AGIR) et de la Société Pose un geste, La Fondation canadienne du rein – division du Québec a identifié six mesures susceptibles d'améliorer la situation de la greffe rénale au Québec. Les trois premières s'appliquent au don cadavérique alors que les trois autres concernent le don vivant.

- Recommandation 1** Qu'un projet-pilote soit mené dans des centres hospitaliers de moyenne et de grande taille dans lesquels un médecin aurait la responsabilité de coordonner, avec la collaboration d'une infirmière ressource ou de liaison, toutes les étapes entourant le prélèvement d'organes chez une personne décédée.
- Recommandation 2** Que soient offertes, dans les centres hospitaliers, des sessions d'information sur l'identification des donneurs potentiels ainsi qu'une formation sur l'importance du don d'organes, en faisant valoir les retombées sociales et financières de ce dernier pour l'ensemble de la communauté.
- Recommandation 3** Que soit mis sur pied un projet pilote visant à structurer et soutenir les activités de prélèvement et de transplantation d'organes, quitte à les centraliser, dans une région donnée, au sein d'établissements ciblés qui disposeront d'un budget dédié à cette fin.
- Recommandation 4** Que tous les efforts possibles soient déployés dans chaque centre de greffe pour identifier un néphrologue prêt à endosser le rôle d'ambassadeur pour le don vivant. Le rôle de cet ambassadeur consistera à éduquer le personnel du centre hospitalier et les patients suivis en pré-dialyse sur les bienfaits du don vivant.
- Recommandation 5** Que le réseau de la santé identifie et rende facilement accessibles les ressources visant à soutenir les donneurs vivants potentiels dans leurs efforts pour perdre du poids et/ou arrêter de fumer.
- Recommandation 6** Que le gouvernement québécois donne l'exemple aux autres employeurs en faisant en sorte que le régime d'assurance collective des employés de la fonction publique rembourse les dépenses des personnes qui font un don vivant et leur accorde l'assurance de courte durée pour la durée de leur période de convalescence.